

20 juil 2022 -08:18

Le SPF Finances met en garde contre les informations trompeuses.

Sur internet et les réseaux sociaux, des personnes prétendent depuis plusieurs mois que, grâce à une *fiducie* dite (*naissance*), elles ont droit à un héritage important et ne devraient donc plus jamais avoir à payer d'impôts. Cependant, cette affirmation est complètement fausse et erronée.

Les personnes qui transmettent ces courriers demandent au SPF Finances de liquider la fiducie, afin que des impôts ne puissent plus jamais leur être réclamés.

Tout comme l'Administration fiscale flamande, qui communiquait auparavant sur le phénomène, le SPF Finances reçoit également de tels courriers.

Le SPF Finances souligne que ces informations sont fausses et trompeuses et veut protéger les citoyens contre les conséquences négatives du paiement tardif des impôts tels que les intérêts de retard et les poursuites judiciaires (saisie).

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be